

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2006

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire. Etaient présents : Mme Andrée BRUEL, Mr André VACHERON, Mr Jean Luc DURRIS, , Madame Jocelyne DURIS, Mr Emmanuel FELIX , Mr Jean-Paul MERLE, Mr Serge TAMAIN.

Pouvoirs : Mr Jean-François BONNE à Mme Andrée BRUEL.

AJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Afin d'ajuster les différents comptes des budget communal et assainissement, des opérations de comptes à comptes sont décidées et approuvées ; Monsieur le Maire propose de fixer les durées d'amortissement pour les immobilisations au budget assainissement, à 5 ans pour les regards de visite.

CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX

Suite à la consultation d'entreprises pour la fourniture de gaz propane pour le chauffage des bâtiments communaux et suite au procès-verbal dressé par le commission d'appel d'offres, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise METENIER, distributeur Butagaz (actuel fournisseur) ; contrat établi à compter du 01/01/2007 pour une durée de 3 ans, mieux disant financièrement.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE DE LA LOIRE (SIEL)

✓ pour des raisons comptables, le Conseil Municipal autorise le SIEL à inscrire les contributions communales aux travaux sur les réseaux en section d'investissement (au lieu de la section de fonctionnement),

✓ compte tenu du changement de statuts du SIEL, le Conseil Municipal annule la délibération prise le 06/10/2006 pour l'extension des réseaux des Varennes Nord et prend une nouvelle délibération qui est exprimé en mètre linéaire et non en Euros. La contribution communale reste la même que celle du 06/10/2006.

✓ compte tenu du coût important de la maintenance de l'éclairage public et afin d'améliorer ce service, le Conseil Municipal décide d'adhérer au SIEL pour la maintenance préventive de cet éclairage public ; adhésion pour une durée de 6 ans et pour un coût de 13.90 €/an/foyer + 10.20 €/100 W installés + 4.6 cts €/Kwh consommé, soit une dépense totale sensiblement inférieure au coût des opérations réalisées par l'entreprises prestataire.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite aux remarques de l'Etat sur le PLU de notre Commune, le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 29/06/2006 arrêtant ce projet et de relancer des études pour apporter les corrections nécessaires.

Le Conseil Municipal approuve l'avenant au contrat initial avec le bureau d'études Carré Long pour un montant de 1 200 € H.T.

RPI NERVIEUX/MIZERIEUX

✓Le Conseil Municipal approuve la modification de la convention entre les communes de Mizérieux et Nervieux (accord de la Commune de Mizérieux par délibération du 12/12/2006) concernant la participation aux frais du RPI portée à 23 % pour la partie « investissement », les dépenses de « fonctionnement » restant calculée au pro-rata du nombre d'enfants scolarisés,

✓Agrandissement de la maternelle : pour la demande de subvention auprès de l'Etat (au titre de la DGE), le Conseil Municipal accepte de scinder le projet d'agrandissement en 3 phases de travaux, à savoir : agrandissement du local pour la tranche 1, rénovation du local existant pour la tranche 2 et préau pour la tranche 3,

✓Le Conseil Municipal autorise le Cabinet Ampère à lancer la consultation d'entreprises pour le projet d'agrandissement de la maternelle.

BATIMENT ANCIENNE POSTE

A la demande de la Poste, le Conseil Municipal accepte la rupture du bail commercial à compter du 01/01/2007 et donne son accord pour la perception d'une indemnité de 8000 € pour solde de tout compte.

Le bâtiment sera rénové et la partie du bureau de poste pourra être transformée en logement ou loué à une société de services.

CARREFOUR DE BIGNY

A la demande de la Commune de Cleppé et compte tenu du caractère dangereux de ce carrefour, le Conseil Municipal demande à ce que des améliorations puissent être apportés à ce carrefour (éclairage, mise en place d'un rond-point,...).

Délibération approuvée à 8 voix pour et 1 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

✓Parking : dossier toujours en cours, compte tenu des délais normaux de la procédure d'expropriation,

✓Conseil Général : le Conseil Municipal prend connaissance de l'attribution d'une subvention majorée, par le Conseil Général pour la rénovation des lavoirs tenant compte du renchérissement du coût des matériaux et de certains travaux non prévus dans l'estimation initiale de 2002 complémentaire pour la rénovation et subvention pour la transformation du bâtiment « ancienne mairie » en maison des associations,

✓Association Jenny Danse : cette association est dissoute au 25/11/2006,

✓Fleurissement départemental : la Commune se classe 10^{ème} avec une note de 15, en léger retrait par rapport à l'année précédente.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixé au vendredi 26 Janvier 2007 à 20h00..